



HORAIRE DES FRAIS PCSC

****Non-résidents****

GROUPE	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	TOTALE
Senior A	227	222	222	222	222	222	222	222	222	2003
Junior National	177	169	169	169	169	169	169	169	169	1529
Senior B	177	169	169	169	169	169	169	169	169	1529
Senior C	142	142	142	142	142	142	142	142	142	1278
Groupe d'âge A	177	169	169	169	169	169	169	169	169	1529
Groupe d'âge B	142	142	142	142	142	142	142	142	142	1278
Groupe d'âge développement A	143	136	136	136	136	136	136	136	136	1231
Groupe d'âge développement B	143	136	136	136	136	136	136	136	136	1231
Groupe d'âge développement C	143	136	136	136	136	136	136	136	136	1231
Bout de Chou 1A -1B -1C	90	87	87	87	87	87	87	87	87	786
Bout de Chou 1D	84	80	80	80	80	80	80	80	80	724
Bout de chou 2A et 2B	84	80	80	80	80	80	80	80	80	724
Bout de Chou 2C	79	74	74	74	74	74	74	74	74	671
Bout de chou 3A et 3B	79	74	74	74	74	74	74	74	74	671

POLITIQUE DE PAIEMENTS PCSC

- **Votre paiement** au Club peut se faire soit : en totalité ou par chèques postdatés selon notre cédule de paiements qui sera disponible bientôt. Les frais doivent être soumis au plus tard le 15 octobre. Les nageurs qui ont des frais d'inscription non-payés à leur compte ne pourront pas participer aux compétitions. Les nageurs dont les parents ont été avertis à plusieurs reprises que leur compte est impayé seront suspendus des pratiques jusqu'à ce que leur compte soit réglé.
- **Les frais du club** n'incluent pas le coût de frais d'affiliation de la F.N.Q. (Fédération de natation du Québec) et du ANLSL (Association de natation Lac St Louis) et ne sont pas remboursables. Âge du nageur au 31 décembre 2011: - 8 ans et moins, \$45 -9 et 10 ans, \$65 -11 à 14 ans, \$90 -15 ans et plus \$110.
- **Les états de compte** seront postés régulièrement aux parents. Tous paiements concernant les compétitions de natation devront être faits à la réception soit : en argent comptant, carte de débit ou crédit VISA et MASTERCARD ou chèque personnel. *Lorsque vous faites votre paiement à la réceptionniste, il est très important de mentionner le nom du nageur et l'événement afin que votre compte soit à jour.
- **Les chèques** devront être faits à l'ordre de la Ville de Pointe-Claire. Il est important de spécifier le nom du nageur sur chaque chèque.
- **Escomptes** : -20% d'escompte par enfant, si 3 membres de la même famille sont inscrits dans les clubs de natation et/ou plongeon
-25% d'escompte par enfant, si 4 membres ou plus de la même famille sont inscrits dans les clubs de natation et/ou plongeon
-30% d'escompte à un parent membre du Club des Maître-nageur, si son enfant est membre du club de natation et/ou plongeon.
- **Campagne de financement** : Pendant la saison, les nageurs auront l'opportunité de défrayer leur frais de membres en participant à 1 ou 2 levée de fonds. Tous les montants d'argent accumulés par le nageur seront crédités directement dans leur compte personnel. Nous serons en mesure de vous fournir plus de renseignements concernant les campagnes de financement à une date ultérieure.
- **Politique de remboursement** : Si votre enfant ne veut plus faire partie du programme, nous ferons un remboursement au prorata à la fin du mois qu'il aura décidé de se retirer. Il n'y a aucune possibilité d'obtenir un remboursement après le 30 avril.
- **L'inscription** à la revue "Swim News" est obligatoire. Les frais d'abonnement au montant de 30\$ seront facturés à chaque famille de nageurs.
- **Des frais supplémentaires** de 35 \$ seront exigibles pour tout paiement retourné par la banque.
- **15.00\$ par nageur** sera ajouté à votre compte pour le chandail des championnats par équipe des Bouts de Chou (Top Cup) ou du groupe d'âge.